

Cahier de doléances du Tiers Etat de Sévis (Seine-Maritime)

Plaintes et doléances que peuvent représenter notre paroisse, c'est qu'il n'y a que quatre petits laboureurs, qui composent environ l'emploi de quatre charrues, sur quatre-vingt-dix feux, dont notre dite paroisse est composée, sur laquelle il y en a beaucoup qui sont chargés de famille de huit, dix et douze enfants, et dans la dernière nécessité, quoique nous faisons l'impossible de les assister du plus nécessaire, attendu que nous sommes encore obligés de donner à un grand nombre de pauvres, qui nous viennent des paroisses circonvoisines, et même la nuit, et nous font des menaces et propos injurieux, lorsque nous ne satisfaisons pas entièrement à leur demande.

Ce que nous avons signé ce 3 mars 1789. Ch. Blondel, Nic. Peaudeloup, syndic, Al. Potel, Ch. Leconte, Ch. Terrien, Franç. Levasseur, Saulnier, greffier, Jean Ovide Drouet.